



DOSSIER DE PRESSE

19.09.2019



**Assez
de**

BLA-BLA !

DÉVELOPPER LA PRATIQUE SPORTIVE À L'ÉCOLE



Sommaire

Développement du sport à l'Ecole	P.1
Sport Scolaire	P.2
Situation de l'emploi	P.3
Le sport comme réponse à des enjeux de santé publique	P.4
Les problématiques	P.5
Le primaire	P.6
Pour être professeur d'EPS, être motivé ne suffit pas !!	P.7
STAPS-SUAPS « les plus pauvres de la pauvre université »	P.8
Contribution de l'EPS, du sport et de ses personnels à l'incontournable transition écologique	P.9
Les équipements sportifs	P.10



SNEP-FSU
76 rue des Rondeaux, Paris 20
01.44.62.82.23
secretariat@snefsu.net



« Développement du sport à l'école » : cataplasme sur jambe de bois !

Confronté aux enjeux de santé publique et de la nécessité de travailler aux questions de l'héritage des futurs JOP 2024 de Paris, le ministre de l'Education nationale ne cesse de vouloir montrer son attachement au sport et de communiquer sur des « plans » de développement du sport à l'école. Après les opérations « bien manger, bien bouger » qui perdurent et dont on peut mesurer les résultats avec 18,2% de jeunes de 3^{ème} en situation de surpoids ou d'obésité (en augmentation), le ministre a lancé deux opérations principales : les plans mercredi et « cours le matin, EPS et sport l'après-midi ».

Les plans mercredi concernent essentiellement le premier degré et sont tournés sur du volontariat sur la base de partenariats avec des structures sportives locales. Ils ne concernent donc pas l'ensemble des élèves et à ce titre, il est erroné de parler de développement du sport à l'école, d'autant que ce ne sont pas les personnels de l'éducation qui sont à l'œuvre sur les dispositifs retenus. Quant à « cours le matin, EPS et sport l'après-midi », cette opération lancée en 2010 déjà et qui n'avait pas montré de résultats probants, amplifie les problématiques relevées alors. En dehors du fait que cela démontre une méconnaissance totale des contraintes qui pèsent sur l'enseignement de l'EPS tant en termes d'emplois du temps que de disponibilité d'installations sportives en souffrance dans notre pays, la césure opérée par le titre tend à faire la démonstration que l'EPS n'est pas considérée comme un cours dans lequel il y aurait des apprentissages, des connaissances et des compétences à acquérir... Cela dénote d'une certaine conception du sport considéré comme simple exutoire, moment de plaisir, moment de travail sur sa santé... EPS et sport l'après-midi est une nouvelle tentative pour que les clubs, les structures locales puissent développer une offre sur le temps scolaire. Le SNEP-FSU a appelé à refuser le dispositif et les seuls 27 collèges candidats à cette première vague d'expérimentation montrent bien que ce dispositif est impossible à mettre en œuvre et ne correspond pas aux attentes.

La problématique ministérielle sur la question sportive peut se résumer ainsi : comment apparaitre proactif sur la question de la pratique physique sans dépenser un centime d'euro... Dans le même temps, l'EPS, discipline obligatoire qui touche l'ensemble des élèves, et le sport scolaire subissent de graves attaques et d'une forme de déni de sa place dans le système éducatif : refus de prise en compte de la discipline dans le DNB, refus de la mise en place d'un enseignement de spécialité au lycée après la disparition de l'enseignement d'exploration et de complément, baisse des horaires dans la voie professionnelle, refus d'entendre la profession sur les programmes, suppression de mercredis après-midi dédiés au sport scolaire à cause de la complexité de la mise en œuvre de la réforme du lycée, horaire d'enseignement obligatoire dans le premier degré non assuré et renforcé par une volonté forte de se centrer sur les « fondamentaux »... Même si quelques petites mesures ont pu être prises (mentions complémentaires après un bac pro, expérimentation d'une option lourde en lycée), l'action du ministère de l'Education nationale met gravement en danger l'avenir même de l'EPS à l'École.

A l'heure du bilan post jeux olympiques et paralympiques 2024, l'addition sera lourde et l'héritage détruit ! Le besoin d'une toute autre politique et d'investissement lourd pour le développement de l'EPS et du sport scolaire est crucial face aux enjeux. Le sport à l'École c'est l'EPS et le sport scolaire. Il n'est pas à confondre avec les activités péri et extra-scolaires. La confusion entretenue ne vise qu'à réduire les moyens d'une discipline fondamentale pour le développement et l'acculturation des jeunes.

Sport Scolaire

Le sport scolaire du second degré, un outil efficace qui compte de belles réussites

Près de 5 millions d'élèves sont scolarisés dans les collèges et lycées. Près de 24% d'entre eux ont une licence UNSS (20% pour les filles et 27,5% pour les garçons), portant ainsi notre association au 2^{ème} rang des fédérations sportives en nombre de licenciés et en nombre de femmes. S'agissant d'un engagement volontaire, le SNEP-FSU considère qu'il s'agit là d'une belle réussite dont nombre d'associations, qu'elles soient sportives ou non, seraient fières.

Ce sont ainsi 1,2M de jeunes, dont près de 500 000 filles de 12 à 18 ans, qui participent aux 250 000 journées et événements organisés chaque année par l'UNSS. 33 000 jeunes (l'équivalent de la population d'Agen (47), Kougou (976 Mayotte), Liévin (62), Macon (71), Trappes (78), Matoury (973 Guyane)) participent à un championnat de France.

Le dernier rapport de la Cour des Comptes centre une nouvelle fois son propos sur l'« efficacité restreinte » du sport scolaire... mais au regard de quoi exactement ? Car ce sont bien des critères qu'il prend en compte dont il faut discuter, particulièrement parce qu'ils ne sont évalués qu'au travers de leur coût et pas en termes d'investissement pour notre société.

Insuffisances ?

Le SNEP-FSU conteste les conclusions du rapport 2019 de la Cour des comptes

- Le taux d'encadrement : un enseignant d'EPS qui anime l'AS encadre en moyenne 31 élèves (35 en collège et en lycées). On peut « faire du chiffre » ... mais la qualité de la formation et de l'encadrement n'en souffrira-t-elle pas ?
- Continuité de l'engagement des élèves : 12,5% de licenciés à l'USEP pour 7M d'élèves et 24% de licenciés à l'UNSS pour 5M d'élèves. Où est la perte ??
- Formation à la prise de responsabilités dans le milieu associatif et sportif : 300 000 jeunes (dont 42% de filles) sont formés dans les domaines sportifs de l'arbitrage, de l'organisation, du coaching, du reportage, des premiers secours. N'est-ce pas de bon augure pour le sport pour tous de demain ?
- Liens avec le mouvement sportif : l'UNSS entretient des liens privilégiés avec le mouvement sportif. Au-delà des conventions (particulièrement avec les fédérations olympiques, mais pas que) qui prévoient l'échange et la mise à disposition de cadres en termes de formation, de la reconnaissance d'équivalences de qualification des jeunes arbitres, de mise à disposition d'équipements au plan local, etc., l'implication du mouvement sportif et des fédérations se concrétise notamment dans l'élaboration des « fiches sports » de l'UNSS qui définissent les règlements et les modes de qualification aux différentes compétitions de l'UNSS. L'UNSS n'est par « hors sol » !!
- Guider les élèves vers la pratique volontaire : la pratique volontaire sportive et artistique, qu'il ne faut pas oublier, dans les AS des collèges et lycées existe. La Cour des Comptes ne la prendrait-elle pas en compte ? Elle représente 24% d'une classe d'âge ! Le filtre de la Cour des Comptes ne considérerait-il pas que seule la pratique sous licence fédérale, hors sport scolaire, serait révélatrice d'une pratique volontaire ? c'est absurde ! D'autant que 65% des élèves licenciés à l'UNSS déclarent être licenciés dans un club (réf. enquête UNSS 2019).

- L'intégration du projet d'AS dans les projets d'établissements : 70% des chefs d'établissements déclarent que le dynamisme de l'AS est intégré dans le diagnostic et le projet de l'établissement (réf enquête UNSS 2019).

Les sections sportives scolaires (SSS), les classes à horaires aménagés sportifs (opportunité de CHAS), les pôles sportifs sont des dispositifs qui ne sont pas directement liés au sport scolaire

Ils révèlent des volontés d'établissements et des influences de certaines fédérations, ligues ou clubs locaux. Leur mise en place et les moyens alloués dépendent le plus souvent des contextes locaux : compétences spécifiques des enseignants d'EPS, mise à disposition des équipements sportifs et de personnels qualifiés.

Le ministre Blanquer a annoncé vouloir créer 1000 SSS ou CHAS supplémentaires lors de son arrivée en 2017. Il nous est impossible de vérifier ces chiffres en 2019 puisque la DGESCO ne nous a toujours pas communiqué l'implantation de ces dispositifs et le nombre d'élèves concernés... et nos informations ne semblent pas les corroborer....

Au regard des éléments dont nous disposons, il semble certain que les fédérations les plus influentes (en termes de nombre de licenciés et de leur représentation dans le mouvement olympique) tissent plus facilement des liens avec les établissements par le biais de leurs ligues et clubs.

Les revendications du SNEP-FSU, liées notamment à l'actualité de cette rentrée

Afin que le sport scolaire du second degré se développe et que tous les élèves puissent bénéficier de cet outil original, efficace et prometteur d'engagement dans la pratique physique tout au long de la vie

- Tous les enseignants d'EPS doivent avoir le forfait de 3h d'AS dans leur service hebdomadaire (des enseignants affectés sur des postes « à cheval », des TZR et des contractuels en sont aujourd'hui privés ou se voient proposés de le scinder entre 2 AS *ex. dans l'académie de Nantes*).
- Les mercredis après-midis doivent être libérés (pas de cours, devoirs surveillés ou encore pas d'enseignement de spécialités *ex. dans les académies de Nancy, Nice, ...*).
- Garantir l'accès aux équipements sportifs pour les entraînements comme pour les compétitions UNSS (*ex. de mise en concurrence entre les cours d'EPS et les entraînements d'AS dans l'académie de Paris*).
- Augmenter la subvention du MEN, notamment en raison du coût des transports nécessaires aux déplacements pour les compétitions UNSS.

Situation de l'emploi en EPS

Développer la pratique sportive à l'école, avec moins d'enseignants une gageure !

Les effectifs du second degré ne cessent d'augmenter mais les recrutements sont en baisse.

2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
+ 26 000	+ 34 400	+ 30 000	+ 30 000

Source : note de la DEPP de mars 2019

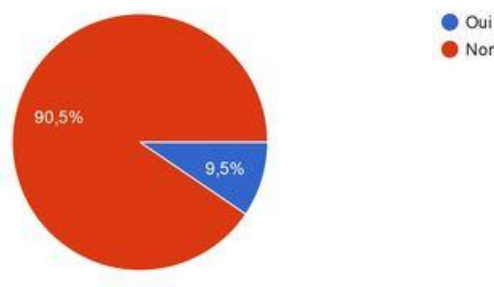
Les recrutements ont enregistré une baisse de 21% en 2018, la légère hausse de 2019 ne compense pas du tout. Cela entraîne des situations désastreuses pour l'EPS dans les établissements.

2015	2016	2017	2018	2019
848	871	850	670 soit -21%	690

Recrutements (CAPEPS et agrégation externe)

Des besoins non couverts dans plusieurs établissements dès la rentrée !

La rentrée 2019 a vu de nombreux « trous » sans EPS. Dans **9.5% des établissements** les besoins n'étaient pas totalement couverts. Cela représentait plus de **1100 heures hebdomadaires**. Informations recueillies sur 1200 réponses d'établissements lors de notre enquête flash de rentrée et en lien avec nos sections départementales.

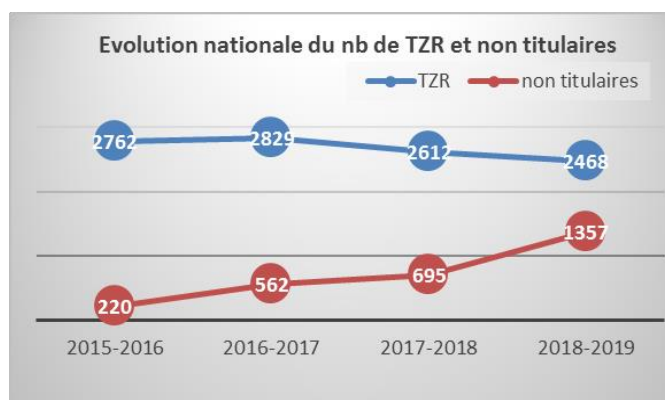


Des suppressions de postes en établissements en EPS

A la rentrée 2019, nous enregistrons 70 postes de moins dans les établissements en EPS. Pour assurer l'EPS à 34 400 élèves de plus, il faudra faire avec 70 enseignants en établissement de moins.

Poursuite des suppressions de postes de Titulaires remplaçants

Le nombre de titulaires remplaçants est en baisse depuis 2016/2017. L'année 2018/2019 a vu baisser fortement le nombre de TZR et presque doubler le nombre de non-titulaires. A cette rentrée, nous enregistrons une baisse de 60 postes de titulaires remplaçants, ce qui va accentuer les difficultés à assurer la continuité du service public.



A la rentrée 2018, 2/3 des titulaires sur zone de remplacements étaient affectés à l'année. Dans certaines académies le potentiel de remplacement par des titulaires est inférieur à 1% (nous en demandons 10% pour assurer la continuité du Service Public).

Des apprentissages plus difficiles pour cause d'augmentation des effectifs par classe

La rentrée 2019 est marquée dans le second degré par une hausse des effectifs par classe. Plusieurs mobilisations ont lieu pour refuser des classes à 37 en lycée, à plus de 30 en collège. En EPS, comme pour les autres matières, ce sont les élèves les plus en difficulté qui sont pénalisés par les sureffectifs dans les classes.

La hausse des effectifs par classe nuit fortement à la réussite de tous.

	2006/2007	2011/2012	2017/2018
Effectif moyen en CLG	24	24,6	25
Effectif moyen en LGT	28,5	29,2	30,1
Effectif moyen en LP	13,9	19,3	19,1

Source : Comité Technique Ministériel

Détail : http://www.snepefsu.net/vieetab/docs/dhg2018/ka7_tableau_des_effectifs.pdf

Le cynisme du ministère par rapport aux concours de recrutement

Le concours du CAPEPS (interne et externe) a la particularité d'avoir de nombreux candidats par rapport aux autres disciplines (4000 à 5000 inscrits à l'externe/630 à 800 places, 1200 à l'interne/70 places). Pourtant, le ministère a refusé l'an passé notre demande de créer une liste complémentaire au concours... et il a recours aux non titulaires, dont une partie des candidats admissibles pour exercer dès la rentrée. **C'est particulièrement cynique pour les candidats.**

Nous revendiquons un grand plan de recrutement

Un plan pluriannuel de recrutement à hauteur de 1500 postes par an pendant 5 ans (CAPEPS externe, interne et agrégation interne) pour :

- Assurer la continuité des services publics de l'EPS et du sport scolaire.
- Améliorer les conditions d'enseignement (effectifs par classe, dédoublement, etc.).
- Développer les horaires.
- Prendre en compte la pénibilité du métier, notamment en fin de carrière.

Le sport comme réponse à des enjeux de santé publique

Des études concordantes et alarmantes

Enquête ESTEBAN (2014-2016 étude de santé sur l'environnement, la bienveillance, l'activité physique et la nutrition). « L'étude rend compte de niveaux d'activité physique encore faibles et d'une sédentarité élevée chez les adultes et les enfants résidant en France métropolitaine en 2015, ainsi qu'une dégradation quasi-générale de ces indicateurs depuis 2006. Ces résultats mettent en lumière la nécessité d'intervenir conjointement pour **augmenter le niveau d'activité physique de la population et limiter le temps passé dans des comportements sédentaires**. Une attention particulière doit être portée aux femmes et aux enfants, chez qui ces facteurs se sont dégradés de manière plus prononcée au cours de ces 10 dernières années, ainsi que sur la nécessaire réduction des inégalités sociales, toujours présentes en matière d'activité physique et plus encore de sédentarité. Le niveau d'activité physique des enfants de 6-17 ans a tendance à augmenter à mesure que le niveau de diplôme de la personne de référence du ménage augmente. Les cours d'éducation physique et sportive en milieu scolaire représentent une source importante d'activité physique pour tous (touchant 8 enfants ou adolescents sur 10), sans distinction selon le niveau de diplôme de la personne de référence du ménage. »

Fédération Française de cardiologie (FFC). « Entre il y a 40 ans et aujourd'hui, **les enfants ont perdu 25% de leurs capacités cardiovasculaires**. Seuls 10% des enfants ont conservé les mêmes capacités que leurs aînés. Désormais, 1 enfant sur 5 en France est touché par l'obésité. **L'hypertension chez les jeunes, qui n'existait quasiment pas auparavant, est de plus en plus fréquente**. A moyen terme, les jeunes perdront toute habitude de bouger, et si personne ne rectifie le tir, leurs artères vieilliront plus vite, ce qui risque de créer une génération de futurs cardiaques hypertendus, particulièrement exposée aux risques cardiovasculaires » *Pr C. Mounier-Vehier (Pte de la FFC)*

« **Panorama santé 2016** » **OCDE.** Selon ce rapport, seuls 14% des garçons et 6% des filles pratiquent une activité physique quotidienne (au moins 1h) dans l'Hexagone, **plaçant le pays à l'avant-dernière place au sein de l'Union Européenne** (dont la moyenne est de 20% pour les garçons et 10% pour les filles). Seule l'Italie (11% garçons, 5% filles) est derrière la France. 14% des adolescents français sont en surpoids selon ce rapport. « L'activité physique est bénéfique pour la santé durant l'adolescence elle présente aussi un impact positif sur la santé physique et mentale en général »

Etude de la DREES (direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques)

n°1122, Août 2019 : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er1122.pdf>

Des études faites sur des élèves en classe de 3ème en 2017. La note annonce qu'il y a 18% des adolescents de 3^{ème} en surcharge pondérale dont 5,2% en situation d'obésité. Entre 2009 et 2017, les prévalences de la surcharge pondérale et de l'obésité sont en hausse, notamment chez les filles. Ces évolutions sont marquées par de fortes inégalités sociales. Ainsi, 24% des enfants d'ouvriers sont en surcharge pondérale et 8% sont obèses, contre respectivement 12% et 3% des enfants de cadres.

Les problématiques EPS

Les Programmes

Nous pouvons dire qu'une trame commune est appliquée aux réformes des programmes en EPS, aussi bien en CLG qu'en LGT et LP. Cela pourrait être un signe de recherche de la cohérence s'il ne s'agissait pas, purement et simplement, pour l'Etat, de se désengager de la définition de contenus d'enseignement ambitieux pour tous et toutes. De fait, l'institution s'emploie à affaiblir l'EPS.

Le problème en EPS c'est que les programmes ne déclinent plus que des généralités : finalités, objectifs généraux (ou autres formules du même type). Ces grands objectifs ne permettent souvent qu'un consensus de façade. Comment en effet être contre le fait de vouloir former un-e citoyen-ne critique et physiquement éduqué-e, etc. ?

Les problèmes sur lesquels nous butons : où mettre le curseur dans la définition de ce qu'il y a à apprendre pour que cela fasse référence commune tout en permettant des ajustements locaux en fonction des contextes d'enseignement ? Car pour nous, face aux inégalités et à l'individualisme galopants, l'enjeu est plus de créer du commun et de l'universel que du local et du « chacun pour soi ».

La certification

DNB

Si la place et l'importance d'une discipline se mesure, aussi à l'aune de sa participation à la certification aux examens et diplômes, l'EPS est une discipline très malmenée. Depuis la réforme du DNB en 2015, l'EPS, pour la première fois depuis la seconde guerre mondiale, recule dans l'importance qu'on lui accorde au sein de ce diplôme. En effet, l'évaluation spécifique à l'EPS disparaît. Blanquer, malgré l'assouplissement de la réforme lors de son arrivée au ministère, n'a pas rétabli l'évaluation en EPS. L'évaluation du socle commun, telle qu'elle s'opère dans les établissements, occulte totalement les acquis spécifiques des élèves en EPS et minore l'importance de la discipline. Comment dans ces conditions vouloir faire en sorte que les élèves attachés aux évaluations perçoivent l'importance de la place des pratiques physiques ?

Baccalauréat

Si nous avons réussi à préserver les CCF en classe de terminale, le Bac EPS, poursuit ce mouvement d'abandon de ses repères en renonçant aux référentiels nationaux par APSA. Ceux-ci devaient être modifiés, retravaillés, réévalués par un travail collectif incluant la profession et ses représentants, c'est ce que nous demandions, mais leur suppression renvoie l'EPS à ce qu'elle était avant les années 90 : une discipline en marge du système. C'est renoncer à ce qui a permis depuis de conforter la place de l'EPS dans l'Ecole : des contenus spécifiques, des référentiels nationaux aux examens. Les référentiels publiés regroupent des APSA tellement différentes qu'ils sont totalement inopérants. La déclinaison précise devra se faire par chacune des équipes. La certification EPS sera donc locale et non plus nationale. L'institution qui communique sans cesse sur l'importance du sport et de l'EPS la vide de ses contenus culturels.

EPS dans le primaire

Le rapport de la Cour des Comptes s'intéresse à l'EPS à l'école primaire, ainsi qu'à l'USEP. On peut constater qu'elle tend à « noircir le tableau » sans raison apparente (elle annonce 1h30 d'EPS par semaine, alors que la dernière étude ministérielle en 2014 actait « un peu moins de 2h par semaine » - rapport IG-IGAEN 2013 ; elle annonce 20h de formation initiale qui ne concerne que la moitié des étudiants, les autres bénéficiant de 50 à 100h de formation sur les deux années de master). Ceci dit, il est vrai que la situation de l'EPS à l'école primaire pourrait être bien meilleure, si l'on s'appuyait sur ce qui fonctionne bien actuellement, et qu'on le généralisait. Quelques exemples, qui ont semble-t-il échappé à la Cour des comptes :

- Savoir nager : aujourd'hui, dans certains départements, 80% des élèves satisfont au premier niveau du test de natation, pourquoi d'autres stagnent-ils à 25% ?
- Rencontres USEP : l'animation de l'USEP est bénévole... et ces bénévoles réussissent à animer le sport scolaire malgré tout ! Pourquoi ne pas accorder un forfait d'heures comme pour l'UNSS ?
- Danse : dans certains départements, de très nombreux élèves participent aux rencontres pour la danse. Pourquoi pas partout ?
- Dans certaines écoles, un.e professeur d'école joue le rôle d'enseignant.e-ressource en EPS : pourquoi ne pas proposer des stages de formation continue aux personnes souhaitant jouer ce rôle dans leur école ? Le cycle 3 autorise les interventions des professeurs d'EPS dans le primaire, pourquoi ne pas donner les moyens que des collaborations soient effectives ?

Le SNEP-FSU, syndicat de l'éducation physique, se préoccupe d'EPS de la maternelle à l'université, via les formateurs des professeurs des écoles (Conseillers Pédagogiques Départementaux et formateurs d'INSPE). Ci-dessous les revendications que le SNEP-FSU porte avec le SNUipp-FSU :

- **La formation initiale** : la réforme à venir doit conforter la place de l'EPS dans la formation et non la dégrader. Une épreuve obligatoire au CRPE doit être conservée et les horaires renforcés.
- **La formation continue** : devant ce levier considéré comme déterminant par tous les acteurs, nos deux syndicats ont exprimé leur surprise en lisant la circulaire de rentrée 2019 qui ne cite jamais l'EPS, ni dans les savoirs fondamentaux ni dans le chapitre « cultiver le plaisir d'être ensemble ». Ce chapitre met pourtant en avant le respect d'autrui, l'inclusion des élèves en situation de handicap, la dimension culturelle des apprentissages, autant d'objectifs qui relèvent totalement du programme de l'EPS !
- La nécessité **d'équipements** pour l'EPS au quotidien, avec **un guide** pour l'école primaire comme il en existe un pour le second degré.
- **Des équipes départementales EPS confortées** : avec la nécessité d'un conseiller pédagogique de circonscription (CPC) spécialisé en EPS par circonscription et des CPD en nombre suffisant (l'enquête SNEP-SNUipp montre une énorme disparité entre les départements).
- **Un soutien à l'USEP** : avec notamment des moyens humains et une décharge horaire pour les professeurs d'école animateurs de l'USEP.

Tendre vers une personne-ressource par école (enseignant.e recevant une formation supplémentaire comme le prévoit la loi) pour dynamiser l'EPS et le sport scolaire dans chaque équipe d'école.

- **Les partenariats** : ceux-ci ne doivent pas se traduire par des substitutions et être limités.
- **Le dispositif « Génération 2024 »** doit permettre d'impulser des projets, dans le respect des rôles de chacun et sous la maîtrise des enseignant.es... et avec de réelles aides du ministère... pas seulement des Volontaires du Services civiques et des partenariats avec le privé (privé qui souhaite entrer dans l'Ecole publique et prendre de plus en plus d'importance).

Pour être professeur d'EPS, être motivé ne suffit pas !!

Avec les réformes successives de la maîtrise, la formation initiale des enseignants d'EPS s'est dégradée. Autrefois prise en exemple et vantée, cette formation, prise en étau entre les volontés de baisser les coûts et les injonctions idéologiques, s'est progressivement alignée sur les autres. Mécaniquement, la baisse importante des horaires imposés par les différents ministères ont produit une baisse de qualité.

Aujourd'hui des jeunes enseignants demandent explicitement au SNEP des « outils » pédagogiques pour les aider à enseigner, ce qui était inimaginable il y a encore 10 ans où majoritairement à la fin des études et après recrutement, les enseignants d'EPS se sentaient « prêts » à enseigner.

La nouvelle réforme et le nouveau concours va à nouveau dégrader cette formation. La proposition actuelle du ministère est de rester sur le principe de 4 épreuves au concours, ce qui est incompatible avec la vérification des compétences extrêmement multiples listées dans le référentiel du métier d'enseignant. Dans le même temps, il veut introduire une épreuve genre « entretien de motivation ». Résultat, il faut supprimer une épreuve existante. Dans le cadre des oraux du CAPEPS, l'une des deux épreuves porte sur la leçon, l'autre sur la vérification des aptitudes physiques et des connaissances approfondies dans le domaine sportif et artistique. On ne va sûrement pas supprimer l'épreuve de leçon qui irait à l'encontre de l'affichage de « professionnalisation » accru du concours. Que reste-t-il ?

Comme le concours pilote les formations, c'est un fait, le risque à terme d'avoir des enseignants d'EPS n'ayant pas les prérequis physiques est réel. Si on en restait là, c'est toute la crédibilité de la profession qui est en jeu. Imaginerait-on un professeur de maths sans culture mathématique ? Non ! Eh bien, de la même manière, les professeurs doivent être éduqués et d'un bon niveau dans les pratiques sportives et artistiques... Le SNEP-FSU revendique que le CAPEPS ne soit pas aligné sur les autres CAPES et garde des épreuves spécifiques.



STAPS-SUAPS « les plus pauvres de la pauvre université »

Dans un contexte criant, reconnu de sous-financement, de sous-investissement de l'ESRI notamment dans les universités, à hauteur de 3 Mds, avec la poursuite de l'augmentation des effectifs étudiants, donnée positive, les STAPS et les SUAPS figurent souvent comme « les plus pauvres de la pauvre université ». La démocratisation de la pratique des APSA vers les étudiants pour une formation complète et équilibrée dans et par les APSA est en panne, et la formation aux métiers du « sport » est très fragilisée.

Pour les STAPS

La mise en œuvre de Parcoursup, permettant de sélectionner ses étudiants, aboutit comme pour l'université en général, à une dé-démocratisation avec une augmentation des bacs généraux au détriment des bacs technologiques et surtout professionnels. Le politique ne veut plus financer des « réussites improbables » et ou le temps pour l'étudiant de s'éprouver et de se construire un parcours de formation après redoublement ou réorientation.

Faute de moyens (postes, budgets et ISU), les STAPS diminuent aussi dès la L1 **l'offre de pratique et de formation dans les APSA** (presque plus de temps de pratique...), ce qui est un comble pour les futurs enseignants de la filière « éduc mot » en particulier. Imagine-t-on des profs de maths non formés à la pratique des mathématiques dans leurs formations ?

La masculinisation des STAPS (moins de 30% de femmes) devient un problème. L'encadrement sportif dans tous les secteurs, y compris prof d'EPS, ne peut pas être qu'un métier d'homme !

Enfin dans le cadre de l'autonomie et restructuration des universités, l'entité STAPS domaine de formation vanté pour sa pluridisciplinarité (et d'employabilité), **est menacée d'éclatement**. Par exemple la filière APAS (activité physique adapté et santé) pourrait être rattachée à l'UFR de santé, la filière management à la filière droit éco gestion, éduc-mot aux sciences humaines etc. Ajoutons que la mise en place de la nouvelle réforme de la Paces avec des licences par exemple STAPS à majeur santé, sans moyens supplémentaires par ailleurs, travaille aussi le sens des formations dans les L1 STAPS (logique de formation contre logique de concours, amputation de capacité d'accueil donc de places pour des étudiants motivés d'abord STAPS, etc.).

Pour les SUAPS

L'instauration de la CVEC (contribution vie étudiante et de campus), nouvel « impôt » payé par les étudiants (90€), collectée par les CROUS (!), n'apporte pas d'élan significatif pour la démocratisation. Pire elle instaure des mises en tension entre les SUAPS et CROUS, entre les services de santé (SUMPPS), de la culture et du sport (SUAPS). Nous voyons la CVEC comme un outil à terme pour déliter, diluer la pratique sportive et donc remettre en cause les missions de services publics des SUAPS, notamment la mission de formation. **Cette CVEC ressemble à un cheval de Troie pour enfin ouvrir le marché des APSA à l'université à d'autres opérateurs privés et publics dont les CROUS**. Elle est un outil d'enfumage et de complications qui permet d'esquiver politiquement une véritable programmation de financement public des SUAPS en budget, en postes statutaires de personnels et IS. Le SNEP-FSU porte un tout autre projet.

Un mot sur le fait que les BTS (post bac) positionnés dans les lycées n'ont pas d'EPS obligatoire et donc pas de moyens. Le SNEP-FSU demande, comme pour ce qui existe dans les classes prépa en lycée, une obligation de 2h d'EPS par semaine.



Contribution de l'EPS, du sport et de ses personnels à l'incontournable transition écologique

Face au contexte de crise écologique majeure, jamais connue dans l'histoire de l'humanité, englobant le climat, la biodiversité, la pollution de l'air,... le SNEP-FSU entend pour sa part, avec ses moyens, développer ses réflexions dans un premier temps et ses propositions ensuite pour une transition écologique solidaire, démocratique et juste socialement de nos sociétés. Ceci à partir de son objet syndical principal, la défense des enseignants d'EPS et la promotion de l'EPS, la démocratisation du sport et loisirs corporels au service de finalités émancipatrices.

Aussi nous proposons, à la veille d'une nouvelle semaine d'action du 20 au 27 septembre 2019 et de grève mondiale scolaire sur le climat (20/09), de lancer officiellement cette orientation qui pourrait s'appuyer dans un premier temps sur le recensement d'initiatives locales déjà existantes et de ce que nous avons déjà écrit sur le sujet.

Nous envisageons d'ores et déjà la création :

1/ d'un réseau d'enseignants d'EPS syndiqué.es intéressé.es par ce chantier à partir de l'EPS et du sport.

2/ d'un groupe national sur cette problématique pour réfléchir, alimenter et proposer des leviers pour participer à ce processus de transition : construction des « équipements sportifs », construction et utilisation du matériel, du questionnement des modèles sportifs, de déplacements, jusqu'aux pratiques EPS et sportives.

Un premier rapport sera publié en fin d'année scolaire.

Les équipements sportifs

C'est depuis toujours une préoccupation du SNEP-FSU. Car sans espaces dédiés, adaptés et accessibles immédiatement pendant les 700h d'EPS que reçoit chaque élève durant sa scolarité dans le second degré (+550h dans le premier degré) comment mettre les jeunes en situation d'apprentissage, appliquer les programmes, développer le sport scolaire et créer l'appétence à la pratique physique volontaire et régulière tout au long de la vie ?

Les constats, entre autres, des rapports Cathala en 2002 « Les équipements sportifs en France », Fourneyron en 2008 à propos de la loi de finances et « Sport, Jeunesse et Vie Associative », du CESE en 2018 « Favoriser l'accès du plus grand nombre à la pratique d'activités physiques et sportives », et de la Cour des Comptes en septembre 2019 confirment les analyses que notre organisation syndicale déplore depuis trop longtemps.

Combien d'autres rapports faudra-t-il avant qu'enfin les pouvoirs publics s'emparent de cette question et prennent des décisions drastiques en matière de financement pour y remédier ? Combien de temps le ministère de l'EN va-t-il rester encore en retrait ?

Des équipements en nombre très insuffisant, inadaptés, vétustes, inégalement répartis sur le territoire

82% du parc des équipements appartient aux collectivités (dont + de 70% aux communes et groupements de communes) et un peu plus de 10% sont des équipements privés.

Ce parc est vieillissant (plus de la moitié des équipements ont 20 ans ou plus). Ils ont été conçus majoritairement pour répondre aux besoins de la pratique compétitive adulte masculine en dehors de préoccupations d'utilisation et d'accessibilité aux différents publics, particulièrement les scolaires.

Selon nos sources, sur tout le temps scolaire, seulement 5 à 10% des EPLE du second degré disposent d'équipements sportifs intra-muros ou à proximité immédiate. Ces équipements ne sont pas adaptés pour autant aux pratiques scolaires.

Les besoins du sport scolaire ne sont pas toujours pris en compte, y compris les mercredis après-midis pourtant temps dévolu au sport scolaire (cf. NS du 21/03/16 de l'EN).

Le SNEP-FSU fait des propositions concrètes

(http://www.snepfsu.net/equipe/les_referentiels_snep.php)

- **Résoudre le problème d'un cadre juridique qui actuellement n'impose aucune obligation de moyens** aux collectivités de rattachement des établissements scolaires :
 - o Le SNEP-FSU, avait proposé des amendements dans le rapport annexé aux articles 13 et 14 de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole en 2013 qui auraient permis de préciser bien plus nettement les responsabilités des collectivités de tutelle des collèges et lycées quant aux équipements sportifs. Il serait judicieux de revenir sur ces articles et d'assurer ces collectivités du soutien de l'Etat.

- La future grande loi pour le sport devrait créer les conditions de l'obligation de mise à disposition des équipements nécessaires par les collectivités de rattachement des EPLE non réglée par les lois de décentralisation.
- Faire respecter l'obligation de conventions tripartites inscrite à l'article L 214-4 du code de l'Education liant EPLE, collectivités de rattachement et propriétaires ; obligation bien trop peu respectée.

- **Décider un plan « Marshall » de construction et de co-financement pour la construction d'équipements sportifs** à l'intérieur des EPLE accessibles aux autres usagers (associations, clubs) sur le temps extra-scolaire : grands gymnases, salles spécialisées, espaces d'athlétisme, terrains extérieurs de sports collectifs de grands terrains, ...

En finir définitivement avec des plateaux sportifs bitumés découverts inadaptés aux progrès des élèves (sols traumatisants, sujets aux aléas de la météo) et qui ne leur permettent pas d'entrer en « culture sportive ».

S'agissant des bassins de natation, construire 1000 piscines de toute urgence.

Il serait incompréhensible et inadmissible que l'Etat et ses structures décentralisées ne s'engagent pas dans cette voie de progrès nécessaire, alors que la France a obtenu les JOP de 2024.

- **Concernant l'éducation nationale, impliquer les autorités départementales et académiques** pour qu'elles veillent à ce que l'obligation de mise à disposition des équipements nécessaires à l'enseignement de l'EPS et au sport scolaire soit respectée et effective sur l'ensemble des territoires. 1ère proposition : diffuser et expliciter le « guide d'accès aux équipements » du MEN (avril 2012) qui précise « la nature des équipements indispensables aux pratiques sportives scolaires » et permet « d'apprécier le nombre et la nature des aires de travail selon la taille de l'établissement et le nombre d'enseignants. »